Réception au contrôle de légalité le 09/11/2023 à 09h43 Réference de l'AR: 010-211000310-20231107-06 07112023-DE Affiché le 09/11/2023 ; Certifié exécutoire le 09/11/2023

République Française Département de l'Aube

DELIBERATION **CONSEIL MUNICIPAL** Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23
		+ 2 pouvoirs

Date de convocation 30 octobre 2023 Date de publication 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Philippe BORDE, Maire.

Présents: Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, **Anita** DANGIN, DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY. VAIRELLES, Mickaël Isabelle RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absentes: Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX.

Bruno LORILLERE par Emmanuel Représentés : PROVIN, Karine VERVISCH par Claudine BAUDIN ERARD.

Madame Pascale PETIT a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 06_07112023

N°06: REHABILITATION DES ANCIENS LOGEMENTS DU SDIS - AVENANT N°1 AU LOT 02 « COUVERTURE, ZINGUERIE » Rapporteur: Monsieur Michel AUBRY

Il est rappelé que depuis 2017, la mise à disposition de logements à titre gratuit par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) n'est plus réglementaire, la ville s'est donc vue restituer les 10 logements, situés rue Louis Desprez, qu'elle mettait à la disposition du SDIS.

L'étude de Monsieur Baty ayant conclu à la faisabilité de la rénovation thermique et réhabilitation de ces logements. Les améliorations permettant de réaliser plus de 60% d'économie d'énergie par rapport à l'état initiale et d'obtenir le label THPE rénovation, il a été approuvé, par délibération du 14 décembre 2021, le projet de réhabilitation thermique et architecturale des 10 anciens logements du SDIS.

Suite à la consultation des entreprises pour les différents lots ont été attribués pour les montants suivants:

N° lot	Intitulé	Montant (HT)
1	Ravalement, installation de chantier	58 996.28 €
2	Couverture, zinguerie	21 165.23 €
3	Menuiseries alu extérieures	211 083.76 €
4	Menuiseries bois intérieures	103 682.56 €
5	Doublage, plâtrerie, cloisons, plafonds	96 225.83 €
6	Carrelage, faïence	9 815.20 € .
7	Peinture, sol souple	118 386.00 €
8	Plomberie, ventilation	113 133.64 €
9	Electricité	76 489,40 €
10	VRD	32 686.80 €
	Démolition, désamiantage	192 000.00 €
	TOTAL	1 033 664.71 €

Les frais divers (études, Maîtrise d'œuvre, OPC, SPS,...) sont à ajouter au montant prévisionnel de travaux soit un total prévisionnel de 1 095 594.71 € pour l'opération.

Le lot 2 du marché de réhabilitation thermique de 10 logements « Couverture, Zinguerie » a été attribué à la société ROUSSELLE BTP pour un montant de 21 165.23 € HT soit 25 398.28 € TTC.

Suite aux opérations de désamiantage, il est nécessaire de réaliser des travaux imprévus pour la reprise des faux plafonds. Le montant de l'avenant en plus-value s'élève à 3 180.29 € HT soit 3 816.35 € TTC soit 15% du montant du marché initial.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 24 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 en plus-value au marché « Couverture, Zinguerie » de réhabilitation thermique de 10 logements de l'entreprise ROUSSELLE BTP pour le lot n° 2 pour un montant global 3 180.29 € HT soit 3 816.35 € TTC portant le nouveau montant du marché à 24 345.52 € HT soit 29 214.63 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



Parcall PETIT , secrétaire de séance